



Les enjeux de la place financière genevoise

Nicolas Pictet, Président de la Fondation Genève Place Financière
« Assises de la place financière », Genève, le 28 mai 2015

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs, chers membres du Conseil de la Fondation,

Je vous remercie d'être venu si nombreux à cette 4^{ème} édition des Assises de la Place Financière.

Des changements dans notre monde de la finance sont innombrables et l'actualité évolue très vite. Ceci rend très difficile votre vie de tous les jours. Nous en sommes conscients et faisons de notre mieux pour vous aider.

Cette aide, nous la voyons dans une place financière dynamique.

Pour que notre place financière soit dynamique nous avons besoin de trois facteurs essentiels

- Des collaboratrices et des collaborateurs de qualité
- des conditions réglementaires concurrentielles
- une technologie de pointe

Permettez-moi de reprendre ces trois facteurs un à un.

1. Des collaboratrices et des collaborateurs de qualité

Tous les métiers de la finance sont avant tout des métiers de personnes. Tout dépend de la qualité des collaborateurs, de leur compétence et de leur motivation.

La Fondation est évidemment soucieuse que la place financière de Genève puisse disposer des talents dont elle a besoin.

Nous sommes donc naturellement préoccupés par les conséquences de la votation du 9 février 2014 et nous nous mobiliserons activement pour trouver des solutions qui permettent d'en éviter les effets désastreux.

Au-delà nous avons le souci que la formation dispensée par nos écoles et nos universités soit de la meilleure qualité possible. Nous avons donc rencontré Mme Anne Emery-Torracinta et avons pris date avec M. Yves Fluckiger, le nouveau recteur de l'université de Genève dès la rentrée.

Nous continuons aussi à appuyer tous les efforts de formation que ce soit le GFRI du Professeur Rajna Gibson ou l'ISFB présidé par M. Antonio Palma de la maison Mirabaud et membre de notre Conseil que je profite de remercier chaleureusement.

J'aimerais ici faire passer deux messages :

1^{er} message : la Fondation souhaite que ses membres prennent une part active à l'emploi et à la formation des jeunes, que ce soit par un apprentissage, des stages ou le recrutement. Nous avons une responsabilité sociale de faire tout ce que nous pouvons pour aider les jeunes en particulier à s'insérer dans le monde du travail.

2^{ème} message : la Fondation souhaite renforcer les liens de la place financière avec le monde académique. Nous voulons à la fois contribuer à donner un écho de la pratique aux étudiants et aider l'université par tous les moyens possibles pour lui permettre de dispenser une formation de qualité.

2. Des conditions réglementaires concurrentielles

Nous avons déployé une activité intense au sein de la Fondation pour nous faire entendre sur ce point et tenter d'influencer les choses.

Je voudrais ici remercier en particulier Edouard Cuendet et Chantal Bourquin et au-delà tous les collaborateurs de la FGPF.

Nous avons multiplié nos contacts avec les autorités, les milieux économiques et les médias. Nous avons notamment entretenu des rapports étroits avec le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la ville de Genève.

Même si cela ne fait pas partie de notre mission première, nous avons aussi noué des contacts avec les autorités fédérales, en particulier avec le Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales Jacques de Watteville. Ces discussions ont reposé sur le même leitmotiv : la réglementation doit être un accélérateur de la compétitivité et non un frein. Les règlements n'ont jamais été le moteur d'entreprendre. Le papier est peut-être un mal nécessaire mais il menace aujourd'hui de nous étouffer.

Nous avons donc pris position sur l'ambitieuse révision de l'architecture du droit financier orchestrée par le Département fédéral des finances depuis deux ans. Cette réforme devrait permettre à la Suisse de se doter d'une législation conforme aux standards internationaux et équivalente aux droits européens (MiFID II). Malheureusement, le projet soumis à consultation dépasse largement ces buts prioritaires et constitue un exemple de « Swiss finish ». Une levée de boucliers des milieux intéressés et des partis politiques a heureusement permis d'améliorer sensiblement le projet initial. Ceci démontre la nécessité de prendre part au débat et de se battre à chaque instant.

Dans le domaine de la fiscalité, la FGPF s'est fermement engagée contre l'abolition des forfaits fiscaux. On saluera la sagesse du peuple suisse qui a refusé l'initiative fédérale à 59,2%. A Genève, le score a été encore plus parlant, puisque près de 70% ont rejeté l'initiative cantonale. Ceci témoigne de l'attachement des citoyens au fédéralisme et à la compétitivité de la fiscalité helvétique.

Le 14 juin prochain, les citoyennes et les citoyens suisses devront se prononcer sur une initiative visant à introduire un impôt fédéral sur les successions et donations à un taux de 20% pour les patrimoines supérieurs à CHF 2 millions. Cette initiative exige un rejet tout aussi clair. En effet, en cas d'acceptation, elle risque de porter une atteinte grave à la transmission des entreprises familiales alors que ces PME constituent le noyau dur du tissu économique suisse.

Un autre dossier crucial pour la prospérité économique du canton est sans conteste l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). C'est le lieu de rappeler que la place financière genevoise a la particularité d'être organisée sous forme de « cluster » qui réunit une mosaïque d'activités, étroitement liées les unes aux autres. Pour donner un ordre d'idée, la contribution de la place financière et du secteur du négoce de matières premières représente environ 40% du PIB genevois. Or, dans les domaines du négoce, de l'affrètement maritime et des multinationales, une majorité des sociétés est au bénéfice d'un statut fiscal. Tout doit être entrepris pour conserver cette chaîne de valeur unique au monde. C'est pourquoi, la FGPF apporte un soutien déterminé au gouvernement genevois qui entend remplacer ces statuts par une imposition des personnes morales à un taux unique de 13%.

Et surtout je voudrais ici insister sur un point :

Nous nous sommes prononcés pour l'échange automatique d'informations fiscales. Nous nous y préparons activement. Ce changement s'accompagne de bouleversements profonds pour la plupart d'entre nous. Ce changement s'accompagne aussi d'investissements considérables ne serait-ce que pour que de la qualité de nos données rende cet échange d'informations possible.

Cette révolution, ces investissements, ces efforts considérables doivent trouver deux contreparties : l'accès aux marchés et le règlement du passé.

L'accès aux marchés : nous devons pouvoir continuer à servir nos clients depuis la Suisse. Il en va de milliers d'emplois directs et indirects, de savoir-faire et de recettes fiscales dont tout le pays a besoin.

Règlement du passé : nous devons encourager nos clients à régulariser leur situation sans que ceci se ne retourne contre nous, sans que les données ainsi communiquées aux autorités fiscales de leurs pays de domicile ne puissent fournir une éventuelle munition à notre encontre. La situation actuelle est hautement insatisfaisante et nous ne sommes pas assez protégés ou même défendus par nos autorités.

Après mes deux messages relatifs aux collaborateurs, c'est mon troisième message ce soir à nos autorités à Berne notamment.

3. Une technologie de pointe

L'industrie financière est en pleine révolution. En Suisse, à Genève en particulier, la révolution réglementaire a occulté une autre révolution : celle de la technologie.

Dans le domaine de la banque de détail, de nouveaux acteurs proposent des prêts de particulier à particulier, des financements participatifs ou encore des transferts de paiement en direct entre mobiles sans l'intervention d'une banque. Parmi ces acteurs, on trouve des fournisseurs internet ou encore des opérateurs de téléphonie mobile.

Dans la gestion de fortune aussi, la clientèle devient de plus en plus « connectée ». Depuis peu, des plateformes permettent aux clients d'avoir accès, même avec des montants modestes, à une allocation d'actifs diversifiée établie selon leur profil de risque, le tout à des coûts très bas. Certains observateurs se posent même la question d'une gestion de fortune entièrement robotisée !

Dans le financement du négoce en matières premières, la vague réglementaire contraint les banques à se pencher de manière efficace sur l'évaluation et la gestion des risques. La technologie devient incontournable pour cela.

Ces nouveaux défis portent un nom : la FinTech. Assemblage de « Finance » et de « Technologie ».

Dans une large mesure l'industrie bancaire est appelée à se réinventer.

En Suisse, la FinTech a la chance de se développer sur un terrain fertile qui permet à notre pays de figurer depuis des années parmi les nations les plus innovantes de la planète. Le premier incubateur FinTech verra le jour tout prochainement à Genève. La Fondation Genève Place Financière a pour objectif de contribuer à positionner Genève comme centre d'excellence en la matière. Pour cela il nous faut notamment un cadre institutionnel et juridique approprié. Je suis heureux ici du dialogue qui existe avec le département de la sécurité et de l'économie dirigé par le Conseiller d'Etat, Pierre Maudet, qui nous fait l'honneur d'être des nôtres ce soir et que je remercie.

Cette révolution technologique doit s'accompagner d'une réflexion sur la sécurité.

De cette sécurité nous pouvons faire un argument de vente de la place financière suisse : transparente mais soucieuse de la sphère privée de ses clients ; efficace, moderne à la pointe de la technologie et en même temps sûre.

C'est la raison du choix de notre thème ce soir : évolution globale du cyberspace et défis sécuritaires.

Avant de passer la parole à M. Lamia qui nous en entretiendra, je voudrais souligner que la Fondation s'engage pour soutenir les jeunes talents locaux.

Elle a mandaté le Centre de formation des arts appliqués afin de créer sa nouvelle marque. Je salue la présence ce soir de son directeur, M. Frédéric Ottesen ainsi que de la doyenne et des trois enseignantes qui ont encadré ce projet. Trois projets ont été sélectionnés. J'aimerais vous dévoiler en primeur le nouveau logo de la Fondation et remettre un prix amplement mérité aux trois premiers lauréats. Pour se faire, j'invite Mlles Lauriane Andro, Mélanie Hermann et Yasmina Kahlen à bien vouloir me rejoindre. Je tiens à remercier tous les étudiants des arts appliqués pour leur travail et leur motivation.

- 3^{ème} : Mlle Yasmina Kahlen

- 2^{ème} : Mlle Mélanie Hermann

- 1^{ère} : Mlle Lauriane Andro dont la création sera la nouvelle image de la Fondation dès septembre 2015. Ce logo, élégant et dynamique ne laisse aucun doute sur le champ d'action et la provenance de la Fondation. Sa griffe, aisément mémorisable, dévoile subtilement le symbole π , lui conférant une touche scientifique.

Fort de cette nouvelle image, la Fondation continuera de mettre toute son énergie au service de la place financière genevoise afin d'en assurer la compétitivité et lui permettre de continuer à innover.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à présent à M. Pascal Lamia, chef de Melani (centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information de la Confédération). Ingénieur réseau de formation, M. Lamia a été développeur informatique au sein de La Mobilière avant de poursuivre sa carrière auprès de la Confédération depuis l'année 2000. Il est également professeur à l'école supérieure de Lucerne et de Zurich.